

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE
DU MARDI 16 MAI 2017**

Le mardi seize mai deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente minutes, sur convocation du Maire, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

MMES. Caroline SYDA, Marie-José FURSTENBERGER, Céline BIEDERMANN, Martine ZOLLER, Corinne KAUFFMANN

MM. Pascal DI STEFANO, Philippe HERQUE, Jean-Marc MEYER, Jean KNAUS, Alain MAEDER, Christian AULEN, Hubert BAUMER, Stéphane OLIVIER, Norbert WENDLING

Nombre de membres absents excusés : 0

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1

Marie LESAGE qui a donné procuration à Pascal DI STEFANO.

Nombre de membres absents non excusés : 0

Assiste à la séance :

Mme Manon JACOB, secrétaire de mairie

Monsieur DI STEFANO ouvre la séance à 19 heures 30 et salue bien cordialement les membres présents.

Il sollicite l'ajout d'un point supplémentaire.

Point n°4 : Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch

Après acceptation, il passe à l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2017
- 3°) Organisation de la rentrée pédagogique 2017/2018
- 4°) Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch
- 5°) Divers

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur DI STEFANO rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2017

Monsieur DI STEFANO rappelle que le procès-verbal de la séance du 18 avril 2017 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 18 avril 2017.

POINT N°3 : ORGANISATION DE LA RENTREE PEDAGOGIQUE 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle que l'école de Hattstatt a subi la fermeture d'une classe élémentaire lors de la rentrée scolaire 2016/2017, suite au rejet du projet initial de regroupement par la commune de Guebenschwihr en 2016.

A l'heure actuelle, l'école de Hattstatt est donc composée de deux classes à savoir :

- une classe maternelle comprenant les élèves de la petite section à la grande section,
- une classe élémentaire serait formée par les élèves du CP au CM2.

Les enseignantes ont donc en charge une classe à trois niveaux d'enseignement et une classe à cinq niveaux d'enseignement. Cette situation ne permet pas un fonctionnement optimal.

Début 2017, M. CAILLEAUX Inspecteur de l'Education Nationale, qui a repris ces fonctions sur le secteur de Wintzenheim, a contacté les deux Maires de Hattstatt et Guebenschwihr en vue de relancer le projet de regroupement entre les deux communes. Ces rendez-vous n'ont pu se faire qu'une fois le nouveau conseil municipal installé et le Maire élu, suite au décès de M. FELDER.

Plusieurs facteurs notamment la proximité des communes, le périscolaire en commun ainsi que de nombreuses activités pédagogiques en commun, nous ont convaincus qu'il fallait relancer les contacts, et travailler sur un projet commun, dans l'intérêt des enfants, mais aussi pour le maintien des écoles dans nos villages. Hattstatt risquerait en effet une nouvelle fermeture de classe.

Un groupe de travail, composé des Maires et adjoints des deux communes, a ainsi été mis en place. M. l'Inspecteur a soumis plusieurs scénarii envisageables et le groupe de travail a posé trois conditions préalables à tout projet de regroupement, à savoir :

- Pas de mutation de personnel enseignant
- Pas de fermeture de classe
- Et surtout le maintien d'une classe maternelle dans chaque commune.

Ces préalables ayant été acceptés, le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises, et a pris l'option de ne pas communiquer tant qu'une solution acceptable ne soit trouvée, prenant en compte les principaux motifs de rejets du projet 2016, à savoir l'organisation des transports, sécurité, horaires école-NAP, et bien sur le coût.

Le groupe de travail a ensuite travaillé sur un scénario, qui réponde au mieux aux exigences « limitées » de transports tout en veillant à l'intérêt pédagogique pour nos enfants. C'est ainsi que seules les classes de CM1, CM2 de Hattstatt rejoindront l'école Plein Soleil de Gueberschwihr et ce, dès la rentrée 2017/2018.

Ce projet, qui n'est pas celui de l'Education Nationale sera un véritable test de coopération intercommunale et de solidarité vis-à-vis du service public.

A l'issue d'une période de un ou deux ans, un bilan sera tiré, afin de déterminer si une autre organisation doit être mise en place, le cas échéant, en fonction de l'évolution des effectifs des deux écoles élémentaires.

Quant au transport, une solution clés en main a été trouvée avec la Fédération Française des Foyers Clubs dans le cadre de la DSP signée avec la CCPAROVIC, à savoir l'utilisation des minibus qui assurent la liaison et le transport des enfants du périscolaire de Gueberschwihr vers Hattstatt et inversement. Les transports seront réalisés par le personnel du « périscolaire » aux heures de midi et le soir, reste à trouver une solution (un chauffeur) pour le matin.

Le coût à supporter par les deux collectivités sera inférieure à 1 000 € par an, incluant les frais de carburants, l'assurance des véhicules et le coût de la main-d'œuvre pour le service du matin. Les frais de fonctionnement du RPI feront l'objet, soit d'un SIVU, soit d'une convention bilatérale entre les deux communes.

Les horaires des écoles doivent être communiqués à l'Inspecteur de l'Education Nationale avant le 15 mai (RPI ou pas) et ce délai contraint, a accéléré le processus de validation de projet de RPI. Un délai a été négocié avec l'Inspection.

Le 11 mai, les deux conseils d'école de Gueberschwihr et Hattstatt ont été convoqués pour prendre connaissance et débattre du projet tel que décrit dans la présente.

Le conseil d'école de Hattstatt a voté favorablement à la création d'un RPI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- EST FAVORABLE à la création d'un RPI entre les communes de Gueberschwihr et Hattstatt.

POINT N°4 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DES GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA LAUCH

VU le courrier de la Commission Locale de l'Eau reçu le 09 mai 2017 ;

VU le Code de l'environnement, Livre deuxième, Chapitre I Titre III, et notamment ses articles L. 212-6 et 436-48-6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Lauch ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Lauch présenté par la Commission Locale de l'Eau ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avis et à le transmettre à la Commission Locale de l'Eau.**

POINT N°5 : DIVERS

- Monsieur DI STEFANO fait un dernier point sur l'organisation de la Journée citoyenne du 20 mai prochain. Le rendez-vous est donné à 7h30 Place de la mairie à tous les participants.
- Plusieurs réunions de commission auront lieu dans les semaines à venir notamment concernant le bulletin communal et la venue de la commune de Wiggensbach dans le cadre du jumelage.

La séance est levée à 20 heures 45.